

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	78 (1970)
<b>Artikel:</b>	Un récit de la captivité du Chapitre de Lausanne en février 1537
<b>Autor:</b>	Rück, Peter
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-59266">https://doi.org/10.5169/seals-59266</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un récit de la captivité du Chapitre de Lausanne en février 1537

PETER RÜCK

De nombreux documents émanant des administrations bernoise et lausannoise renseignent sur la dissolution du Chapitre cathédral de Lausanne, après la conquête du Pays de Vaud et l'occupation de l'Evêché par les Bernois<sup>1</sup>. Le point de vue d'un catholique est exprimé dans les *Mémoires de Pierrefleur*<sup>2</sup>, mais jusqu'à ce jour, à l'exception d'un compte tout à fait neutre du clergé de la cathédrale<sup>3</sup>, on ne connaît aucun document qui révélât les réactions et la prise de position des principaux intéressés : les chanoines du Chapitre eux-mêmes.

---

Je tiens à remercier chaleureusement M<sup>me</sup> L. Wettstein pour  
l'aide critique qu'elle a apportée à ce travail. P. R.

<sup>1</sup> Les auteurs étudient généralement la captivité des chanoines dans le contexte de l'histoire du trésor cathédral, cf. ERNEST CHAVANNES, *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne*, Lausanne 1873, p. 13-17. JACQUES STAMMLER, *Le trésor de la cathédrale de Lausanne*, Lausanne 1902 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2<sup>e</sup> sér., V). (Cette collection sera citée : *MDR*.) EMMANUEL DUPRAZ, *La cathédrale de Lausanne*, Lausanne 1906, p. 414 s., plus détaillé, mais dépourvu des riches références de Chavannes. Voir aussi : HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. I, Lausanne 1927, p. 236-237. ABRAHAM RUCHAT, *Histoire de la réformation de la Suisse*, éd. : L. Vulliemin, t. IV, Nyon, Paris et Lausanne 1836, p. 402, se fonde pour cette question essentiellement sur Pierrefleur, cf. note suivante. OTHMAR PERLER, *Sebastian Werros Chronik der Bischöfe von Lausanne 1536-1607*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1945, p. 201-214. (Cette revue sera citée : *RHES*.) C'est M. Perler qui a redécouvert cette chronique, non dépourvue d'intérêt mais peu sûre, que les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle connaissaient, cf. G.-E. VON HALLER, *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, t. III, Berne 1786, n° 1043.

<sup>2</sup> *Mémoires de Pierrefleur*, Ed. : Louis Junod, Lausanne 1933, p. 130-131, n° 118.

<sup>3</sup> Archives d'Etat de Fribourg (abrégé : AEF), Geistl. Sachen 187. Ce compte a été présenté à la communauté du clergé le 5 juin 1537. Pour les comptes présentés à l'administration bernoise, voir : Archives de l'Etat de Berne (abrégé : AEB), B VII 840 (passation des comptes 1536-1540).

Récemment, comme je feuilletais à la Burgerbibliothek de Berne un volume composé d'actes divers<sup>1</sup>, recueillis probablement par l'érudit Gottlieb-Emanuel von Haller, je tombai par hasard sur des documents originaux concernant l'histoire du diocèse de Lausanne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il y avait là un règlement du XV<sup>e</sup> siècle pour le clergé du chœur cathédral de Lausanne<sup>2</sup>, un fragment de journal relatant le retour à Lausanne de l'évêque Aymon de Montfalcon, en décembre 1494, après une mission à Fribourg<sup>3</sup>, enfin un

<sup>1</sup> Selon H. Bloesch, le volume provenait de la collection de G. E. Herrmann, cf. *Katalog der Handschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern*, Ed. : H. Bloesch, Berne 1895, p. 186-188. Cette indication paraît erronée ; en effet il y a bien eu un Gottlieb-Emanuel Herrmann, potier et fossoyeur à Berne, mort en 1778 (cf. Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne (cité : Burgerbibl.), MSS. Hist. Helv. XII/313 : S. von Werdt, *Stammtafeln bernischer Geschlechter I/2*), mais il est difficile de lui attribuer une activité d'érudit. Le volume qui contient des actes datés de 1754 ne peut avoir appartenu au commissaire général Emanuel Herrmann, mort en 1664 ou 1665. Dès 1787, G. E. von Haller dit, en parlant de plusieurs des pièces contenues dans le volume, qu'elles sont la propriété de la Bibliothèque de Berne (cf. *Katalog der Handschriften...*, loc. cit.), une des pièces est même annotée de sa main. La reliure étant de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle — tout comme celle du volume suivant MSS. Hist. Helv. VI/49 — et Haller ayant vendu à la bibliothèque municipale une grande partie de ses collections dès 1764 (cf. HANS HAEBERLI, dans *Schätze der Burgerbibliothek Bern*, Berne 1953, p. 62), je suppose que notre volume provient des collections Haller, bien qu'il ne soit pas mentionné dans le catalogue du bibliothécaire Sinner de 1764, MSS. Hist. Helv. III/217. Pour l'établissement du catalogue de 1895, la première moitié du volume a été foliotée ; pour le reste, on a numéroté les fascicules comme ils apparaissent dans le catalogue. Ainsi, sous le numéro 22, nous trouvons : *Originalschreiben an die Landvögte von Saanen und Oesch (Gessenay et Château-d'Œx) 1572-1664*. Les pièces de ce fascicule ont été numérotées à leur tour et les numéros 9 à 11 constituent notre récit. Il s'agit d'une feuille double et d'une feuille annexe in-4<sup>o</sup> qui n'ont rien à voir avec la correspondance des baillis.

<sup>2</sup> Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. VI/48, n° 29 : Inc. *Advisamenta per egregium virum dominum Humbertum de Chissiaco*. Rapport concernant le règlement du service du chœur pour les douze *servientes chori* qui fonctionnaient en plus des Innocents et des Johannistes. Le texte sur feuille double n'est pas complet ; il s'agit probablement d'une copie partielle. Le rapport, présenté sous forme d'accord entre le clergé du chœur et une commission d'experts du Chapitre dirigée par le juriste Humbert II de Chissé (cf. MAXIME REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne 1912, p. 296, paru dans *MDR*, 2<sup>e</sup> sér., VIII), doit dater de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, parce qu'il mentionne la fondation des Innocents de 1419 et parce que Humbert de Chissé mourut en 1457. E. DUPRAZ, *La cathédrale...*, p. 193 s. et p. 294 s., ne mentionne pas ces statuts.

<sup>3</sup> Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. VI/48, n° 30 (1 feuillet in-fol.). L'intérêt de ce texte justifie sa publication, voir annexe I. Il n'est pas daté et ne constitue, comme le prouve la première phrase, que la fin d'un récit plus complet. Contrairement à ce qu'affirme Bloesch dans son catalogue, il ne s'agit pas du rapport d'un agent anonyme mais d'un fragment d'une « chronique » très détaillée, peut-être d'un compte rendu, rédigé pour le duc de Savoie, par un membre de la cour épiscopale. Il relate la mission accomplie par l'évêque Aymon de Montfalcon pour le duc, en décembre 1494. L'année peut être précisée grâce aux quantièmes des jours et grâce aux personnages qui interviennent. A propos de la mission, voir : *Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1478 bis 1499*, Ed. : Anton-Philippe Segesser, t. III/1, Zurich 1858, n° 485m et 486h

récit anonyme, non daté et peut-être fragmentaire : *De detentione et incarceratione dominorum de capitulo*, dont l'auteur est très probablement — d'après l'écriture et le contenu — le chanoine Michel Barbey (Barberii), qui dut rédiger son texte immédiatement après les événements, soit à la fin du mois de février 1537.

Michel Barbey, *alias Treynon*, originaire d'Evian, avait été présenté à la cure de Sughens le 29 septembre 1501<sup>1</sup>. Notaire apostolique et impérial, il entra dans le clergé cathédral en 1504 au plus tard<sup>2</sup>. Il remplissait alors les fonctions de secrétaire du Chapitre et tenait le second des protocoles capitulaires qui nous soit parvenu (1504-1519)<sup>3</sup>. Devenu chanoine le 30 novembre 1519, il dut vraisemblablement patienter pour jouir des avantages de sa prébende car il tomba malade de la peste<sup>4</sup>. Il existe peu d'éléments biographiques au sujet de Michel Barbey ; le *capellanus*, qui tient en 1529 le registre de la visite des autels et fondations de la cathédrale, semble néanmoins être la même personne que le secrétaire du Chapitre des années 1504 à 1519, et ce même Michel Barbey paraît être l'auteur du formulaire de l'officialité de Lausanne rédigé avant 1530, dont une thèse fribourgeoise publiera prochainement le texte intégral<sup>5</sup>. Chargé de

(*Amiliche Sammlung der älteren Eidgenössischen Abschiede*). J.-J. BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, t. II, Fribourg 1845, p. 18-20. A propos de la paroisse de Domdidier, cf. APOLLINAIRE DELLION, *Dictionnaire... des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. IV, Fribourg 1885, p. 527. Sur la combourgéoise entre Morat et Faoug, cf. *Die Rechtsquellen des Kantons Freiburg*, t. I/1, Ed. : Friedrich-Emil Welti, Aarau 1926, p. 283, n° 291 (*Sammlung Schweizerischer Rechtsquellen*).

<sup>1</sup> ACV, Ac 37 f° 19 v° - 20.

<sup>2</sup> Selon M. Reymond, *Les dignitaires...* p. 267, Barbey entra dans le clergé cathédral après Noël 1505. En réalité il apparaît comme *habituatus* dès 1504, cf. note suivante.

<sup>3</sup> ACV, Ac 13 f° 1 : *Hic incipiunt ordinaciones et actus venerabilis capituli ecclesie Lausannensis per dominum Michaelm Barberii, alias Treynon, clericum Aquiani, Gebenensis diocesis, publicum apostolica et imperiali auctoritatibus notarium, curieque officialatus Lausannensis et dicti capituli iuratum, dicte ecclesie habituatum, secretarium subsignatum recepti.*

<sup>4</sup> E. DUPRAZ, *La cathédrale...*, p. 453-454.

<sup>5</sup> Le formulaire de l'officialité est conservé aux Archives de l'Evêché, à Fribourg, et il sera publié par M<sup>me</sup> Yvonne Lehnheerr. — Pour les registres de la visite de 1529 (ACV, Ac 15/1 et 2), voir : ALBERT BRUCKNER, *Scriptoria medii aevi helvetica*, t. XI, Genève 1967, p. 135-136. On a conservé la minute complète (Ac 15/1), soit les folios 1-168 v° qui constituent la partie « protocole » dont la rédaction *in mundum* est conservée dans Ac 15/2, tandis que la partie « inventaires » ne subsiste qu'en minute (AC 15/1 f° 169-399). Quand Barbey, en 1536 ou peu après, livra ces registres au bailli de Lausanne Nägeli en réclamant leur paiement (Ac 15/1, après le f° 165), la minute et la rédaction finale étaient complètes et Barbey les décrit avec exactitude dans sa demande au bailli. La rédaction finale formait deux volumes qui seuls furent transmis à l'administration bernoise (voir les notes marginales Ac 15/1, f° 179 et 315). La minute ne parvint aux archives bernoises que plus tard, peut-être en 1575, quand les archives de l'évêque Alardet furent ramassées à Chambéry, voir : AEB, U.P. 12/116. La minute seule est de la main de Barbey et il n'a fait que corriger la rédaction finale qui est d'un autre scribe, cf. Ac 15/2, f° 354 v°.

diverses affaires par le Chapitre en 1536 déjà, le chanoine Barbey apparaît de nouveau dans le récit de 1537. Nous ne savons rien de sa fortune ultérieure : il passa à Evian en 1537 et ensuite sa trace se perd<sup>1</sup>.

La narration de Michel Barbey se trouve parmi des correspondances officielles des baillis de Gessenay relatives aux droits de lods dans ce pays dès 1572 et jusqu'en 1664, donc jusqu'à la fin des fonctions baillivales de l'ancien commissaire général du Pays de Vaud, Emanuel Herrmann, auteur de plusieurs travaux historiques, dont le plus connu est le *Catalogue des évêques de Lausanne*, de 1664<sup>2</sup>. Herrmann était le beau-père du célèbre commissaire général Samuel Gaudard (1627-1693), lui aussi amateur de recherches historiques, qui nous a laissé entre autres un *Catalogue des chanoines et des évêques de Lausanne*<sup>3</sup>. Plusieurs pièces du recueil susmentionné sont de la main de Gaudard, telles la *Continuatio Chronologiae Bernensis* (n° 37) et une copie de l'épitaphe de David, évêque de Lausanne au IX<sup>e</sup> siècle (n° 40). Il est donc fort possible que notre récit provienne de la succession de Herrmann ou de celle de Gaudard<sup>4</sup>. On peut supposer aussi qu'il est tiré des collections du commissaire général et historien bernois Michael Stettler où l'on trouve nombre de sources relatives à des événements vaudois et lausannois de 1537. Pourtant, ni dans sa *Grundliche Beschreibung* ni dans son *Chronicon* Stettler ne fait allusion au texte qui nous occupe<sup>5</sup>. Il ne faut pas s'étonner que successivement trois commissaires généraux du Pays de Vaud<sup>6</sup> aient — comme

<sup>1</sup> E. DUPRAZ, *La cathédrale...*, p. 454.

<sup>2</sup> ACV, Ac 43 ; autre exemplaire : Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire (abrégé : BCU), Ms H 331. G.-E. von HALLER, *Bibliothek...*, t. III, n° 1044 : *Da Hermann das Eis gebrochen, so verdienet seine Schrift allerdings gelesen zu werden.* Pour d'autres œuvres de Herrmann, cf. *op. cit.*, t. I, n° 780-782, 812, 814, 821 ; t. II, n° 1968 et 2023 ; t. IV, n° 679. La majeure partie des manuscrits de Herrmann est conservée à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, voir le catalogue de Bloesch, d'autres se trouvent à Lausanne (ACV et BCU), et d'autres encore sont en main privée.

<sup>3</sup> De nombreux exemplaires de ce catalogue ont été conservés, par exemple, à Lausanne : BCU, Ms H 57 ; ACV, Ac 44.

<sup>4</sup> Il faut se rappeler que les biens de Gaudard furent séquestrés en partie, lors du procès que lui intenta l'Etat de Berne, en 1672, cf. ACV, Bb 1/15, p. 87-88, 31 juillet 1672.

<sup>5</sup> MICHAEL STETTLER, *Grundliche Beschreibung Nüchtländischer Geschichten*, Berne 1626 ; M. STETTLER, *Chronicon oder Grundliche Beschreibung der denckwürdigsten Sachen und Thaten...*, Berne 1626-1627. Les extraits de Stettler conservés à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne sont catalogués par Bloesch. A propos de Stettler, cf. RICHARD FELLER und EDGAR BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz...*, t. I, Bâle et Stuttgart 1962, p. 414-418.

<sup>6</sup> Stettler 1629-1642 ; Herrmann 1642-1658 ; Gaudard 1658-1672.

le dit G. E. von Haller au sujet de Herrmann — « brisé la glace » et se soient occupés de l'histoire diocésaine de Lausanne<sup>1</sup> puisqu'ils étaient précisément chargés, à Berne, de la garde et du classement du *Welsches Gewölb*, ces Archives du Pays romand dont sont issues, dès 1798, les Archives cantonales vaudoises.

Pour expliquer le cheminement du récit de Michel Barbey jusqu'à Berne, nous ne pouvons faire que des suppositions mais nous ne les croyons pas inutiles puisqu'elles contribueront à éclairer, sur un point de détail, l'historiographie ecclésiastique romande.

Ce qui est sûr, c'est que Barbey n'a pas adressé son récit à une autorité ou à une institution bernoise.

L'intérêt de notre texte, si on le compare aux autres relations de la captivité des chanoines, réside essentiellement dans quelques détails qui manquent ailleurs. Alors que les raisons de la détention<sup>2</sup> et de l'expulsion<sup>3</sup> de MM. du Chapitre sont connues grâce à d'autres documents, Barbey ajoute une chronologie précise, les noms des chanoines impliqués, le texte de refus du décret de réformation, les conditions de la détention, le récit de la mission à Evian ainsi que quelques détails sur la prison et sur les gardes. Ces derniers éléments sont rapportés, d'une façon semblable, dans la *Chronique des évêques de Lausanne* du chanoine fribourgeois et vicaire général Sébastien Werro qui se fonde sur une source lausannoise anonyme. De là à penser que le récit de Barbey fut envoyé à Fribourg, il n'y a qu'un pas. En effet, en 1536 déjà, toute une série de documents des archives épiscopales et capitulaires passa de Lausanne à Fribourg. Ces pièces sont actuellement dispersées dans divers fonds à Fribourg : on en trouve aux Archives de l'Evêché, aux Archives cantonales, dans celles du Chapitre de Saint-Nicolas et dans celles de l'Hôpital des Bourgeois (Notre-Dame). Les documents avaient pris le même chemin que nombre de chapelains et de chanoines qui s'étaient réfugiés à Fribourg, soit temporairement, soit pour y rester et y mourir comme le prévôt et vicaire général François de Lutry<sup>4</sup>. Si le récit de Barbey est bel et bien parvenu à Fribourg et qu'il y a été

<sup>1</sup> Cf. *supra*, p. 46, note 2.

<sup>2</sup> Les réticences des chanoines à livrer le trésor de la cathédrale et les archives capitulaires.

<sup>3</sup> Le refus du mandat de réforme.

<sup>4</sup> PETER RÜCK, *Die letzten Versuche Sebastians von Montfaucon (1517-1560) zur Wiederherstellung der bischöflichen Verwaltung in den katholischen Teilen der Diözese Lausanne*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1966, p. 8.

utilisé par Werro, il a dû rester là jusqu'à ce que les historiens fribourgeois s'occupent de nouveau de l'évêché de Lausanne. Le premier travail sérieux que nous rencontrions est l'*Hercules catholicus* (1651) du théologien, chanoine et vicaire général, Jacques Schuler (1588-1658). Son ouvrage volumineux est uniquement un essai de réfutation des thèses de la Dispute de Lausanne de 1536 ; il touche parfois des questions historiques mais n'aborde jamais l'affaire de la suppression du Chapitre de Lausanne<sup>1</sup>. Le successeur de Schuler au vicariat général est le doyen du Chapitre de Saint-Nicolas, Henri Fuchs<sup>2</sup>. Le gouvernement, désireux d'apporter une contribution fribourgeoise au *Historisch-theologischer Grundriss* (1692) du doyen de Frauenfeld Kaspar Lang, commanda à Fuchs un travail<sup>3</sup> où l'auteur traite surtout d'histoire ecclésiastique mais où il ne s'occupe absolument pas des événements lausannois de 1537<sup>4</sup>. Fuchs avait passé une bonne partie de son existence à lutter contre son évêque Giovanni-Battista di Strambino (1662-1684) et il avait — personne ne l'a jamais mentionné — des contacts secrets avec le commissaire général bernois Samuel Gaudard ; les deux hommes entretenaient probablement aussi des relations d'historiens<sup>5</sup>. Il est possible que Fuchs, qui connaissait parfaitement les archives fribourgeoises, ait échangé non seulement des vues politiques mais aussi des documents historiques avec Gaudard. Avant que Fuchs ne se mit à sa *Chronique*, entre 1684 et 1687, l'évêque Strambino avait publié en 1665, en annexe à ses *Decreta et constitutiones synodales*, un *Catalogue des évêques de Lausanne* qui servit ensuite de modèle à celui publié en

<sup>1</sup> *Hercules catholicus, hydrae ursinae decem capitum domitor, et viperarum inde prognatarum ex parte recastigator authore Iacobo Schueler, ecclesiae collegiatae S. Nicolai Decano, Proton. Apost. SS. Th. D. et quondam Vicario, ac Officiali Episcopatus Lausan.*, Fribourg 1651. Pour l'anagramme Schueler-Hercules, voir à Fribourg, Archives du Chapitre de Saint-Nicolas : *Manuale Capituli III bis*, aux dernières pages. — On peut négliger un essai historiographique tel que celui de Antoine de Montenach, chancelier fribourgeois de 1593 à 1618, cf. AEF, Geistl. Sachen 225 : *Nomina episcoporum Lausannensium qui in dispersis litteris Archivii Fryburgensis reperiuntur* (VIII<sup>e</sup> s. - 1614). Montenach a peut-être collaboré à la chronique de Werro.

<sup>2</sup> Henri Fuchs ou *Vulpius*, 1624-1689.

<sup>3</sup> Publié en 1852 à Fribourg, par Héliodore Raemy de Bertigny, sous le titre *Friburgum Helvetiorum Nuythoniae. Chronique fribourgeoise du dix-septième siècle*.

<sup>4</sup> JOHANN-KASPAR LANG, *Historisch-Theologischer Grund-Riss der alt- und jweiligen Christlichen Welt...*, t. I, Einsiedeln 1692, p. 668-670 : le catalogue des évêques d'après Strambino ; p. 963-982 : le chapitre sur Fribourg d'après Fuchs. Pour l'identification de l'auteur, voir : JEANNE NIQUILLE, *La chronique fribourgeoise du doyen Fuchs*, dans *RHES* 1933, p. 100-106.

<sup>5</sup> ACV, Bb 1/15, p. 89-90, fin juillet/début août 1672 ; p. 129, 6 septembre 1672.

1692 par Kaspar Lang<sup>1</sup>. Strambino, soutien fidèle des essais de restauration savoyarde en Suisse, ennemi de Berne, ennemi des nonces apostoliques de Lucerne, ennemi du Chapitre de Saint-Nicolas et de son doyen Fuchs surtout, valut à Gaudard le soupçon de trahison de la part du gouvernement bernois. Ce dernier voyait d'un très mauvais œil les relations Fuchs-Gaudard et il n'est pas impossible que Gaudard ait effectivement tenté des ouvertures, contestables du point de vue bernois, tout comme le commissaire Pierre Rebeur, auteur du célèbre plan de Lausanne, qu'on accusa de complicité avec Strambino et qui, comme Gaudard encore<sup>2</sup>, fut condamné et emprisonné pour fraudes financières et autres, mais aussi parce que LL.EE. voyaient en lui un sujet peu sûr.

En définitive, il semble plausible que le renouveau de l'historiographie épiscopale du XVII<sup>e</sup> siècle ainsi que les conditions politiques dans lesquelles il se manifesta aient eu une influence sur le destin du récit de Michel Barbey.

Quelques notes sur le sort de l'évêque et du Chapitre, après la conquête du Pays de Vaud, vont nous permettre de mieux comprendre le texte de Barbey.

Il n'est pas formellement prouvé que Sébastien de Montfalcon ait fui avant l'arrivée des Bernois. Le journal des commissaires, publié par Oscar Vasella, note seulement que l'évêque avait quitté la ville avant la fin du mois de mars 1536<sup>3</sup>. S'il faut en croire la *Chronique* de Werro, l'évêque aurait cédé la place par égard pour sa parenté bernoise<sup>4</sup>. Selon une tradition également chère aux radicaux vaudois et aux conservateurs fribourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle, Sébastien s'était tout naturellement retiré chez ses amis fribourgeois<sup>5</sup>. C'est

<sup>1</sup> *Decreta et constitutiones synodales ecclesiae et episcopatus Lausannensis per... Dom. F. Ioannem Baptistam de Strambino...*, Fribourg 1665. — Pour les biographies de Werro, Schuler, Fuchs et Strambino, voir le fascicule « Lausanne » de la nouvelle *Helvetia Sacra* qui sera publié prochainement.

<sup>2</sup> Cf. *supra*, p. 46, note 4, et ACV, Bb 1/19, p. 250-251, 19 avril 1680.

<sup>3</sup> OSKAR VASELLA, *Der Krieg Berns gegen Savoyen im Jahre 1536 und die Unterwerfung der savoyischen Territorien durch Bern nach den amtlichen Aufzeichnungen der bernischen Kanzlei*, dans *RHES* 1935, p. 239-274 ; 1936, p. 1-24, 81-106, 201-224, 293-310 (d'après l'original aux ACV, Bu 1). Voir surtout p. 82, 90-91.

<sup>4</sup> O. PERLER, *Sebastian Werros Chronik...*, p. 205.

<sup>5</sup> L'opinion erronée, selon laquelle Sébastien de Montfalcon se serait retiré à Fribourg après le 21 mars 1536, se rencontre déjà dans le *Dictionnaire géographique* de Levade. Un peu plus tard, Vulliemin date du 5 mars 1536 une lettre de Sébastien dans laquelle l'évêque annonce à l'un de ses neveux le bon accueil qu'il a reçu à Fribourg, cf. *Le Chroniqueur*, Ed. : Louis Vulliemin, Lausanne 1836, p. 261. La même missive, dépourvue de date, est citée dans : J.-J. BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 188, et le Père M. Schmitt

pourtant faux. Sébastien de Montfalcon n'a plus jamais foulé le sol de son diocèse après mars 1536. D'ailleurs, il semble que l'on aurait dû se méfier de cette « amitié fribourgeoise » qui, pendant un siècle, avait tout mis en œuvre pour empêcher l'évêque de s'installer sur les bords de la Sarine où l'on craignait d'une part la puissance de Berne et où l'on s'efforçait, de l'autre, de conserver les terres soustraites à l'évêque sous prétexte d'y garantir la foi<sup>1</sup>. On ne sait pas où Sébastien alla chercher refuge. Comme les bords du Léman étaient presque entièrement occupés par Berne, il ne lui restait que la direction d'Evian et de là, peut-être, celle d'Annecy et des terres de la duchesse de Genevois-Nemours ; plus tard on le rencontrera au service du duc Charles III de Savoie<sup>2</sup>. Berne, qui ne pouvait

---

emboîte le pas, cf. MARTIN SCHMITT, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, Ed. : Jean Gremaud, t. II, Fribourg 1859, p. 354 (*Mémorial de Fribourg VI*). Pourtant, dans sa collection de copies (AEF, Coll. Gremaud, vol. 37, fo 193), l'abbé Gremaud avait correctement daté la lettre en question du 25 mars 1535 (original aux ACV, C IV 703). Au printemps 1535 en effet, Sébastien de Montfalcon avait passé à Fribourg, cf. M. SCHMITT et J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 340, et à cette occasion, il avait écrit la lettre. Ni les manuaux du Conseil, ni les comptes des trésoriers, ni aucun autre document n'attestent la présence de l'évêque à Fribourg en 1536 et les prétendues dépenses de la ville pour la réception du prélat (146 livres, 15 sols, cf. M. SCHMITT et J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 354), s'expliquent par une mauvaise interprétation de Berchtold qui dit en réalité que cette somme a été livrée plus tard, probablement lors de la visite de l'évêque auxiliaire Jean Peronis en 1559, cf. P. RÜCK, *Die letzten Versuche...*, p. 10-14. Charles Gilliard, lui aussi, fait aller Sébastien à Fribourg. Il se fonde sur un extrait de l'*Annalise des Archives de la Noble Bourgeoisie et Ville de Bulle*, cf. CHARLES GILLIARD, *La Conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne 1935, p. 219. Sans spécifier les dates, cette *Annalise* cite, pour l'année 1536, des dépenses de la ville de Bulle qui prouvent que l'évêque avait, — pendant la marche des Bernois vers Chillon (20 mars), — l'intention de quitter son château de Glérolles pour Bulle, mais nullement qu'il avait réalisé ce dessein, cf. JEAN GREMAUD, *Notice historique sur la ville de Bulle*, Fribourg 1882, p. 15 (*Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg III*). Non seulement les comptes de Bulle ne parlent pas de séjour ou de voyage de l'évêque à Fribourg mais ils prouvent clairement au contraire que le prélat n'est pas allé à Bulle. En effet, les gens de cette localité, qui servaient de courriers entre Fribourg et l'évêque, mettaient régulièrement six à onze jours pour joindre Sébastien, dans un endroit inconnu, et retourner à Bulle, cf. *Détails circonstanciés de ce que les Bullois firent en 1536...* Extrait de l'*Annalise...* dressée par Combaz, Ed. : F.-T. Dubois, dans *Annales fribourgeoises*, 1919, p. 32-33, 36. La seconde source utilisée par Gilliard est une simple conjecture de Chavannes : « On a tout lieu de croire qu'il se réfugia immédiatement chez les Fribourgeois », voir : *Extraits des Manuaux du conseil de Lausanne, 1512 à 1536*, Ed. : Ernest Chavannes, Lausanne 1882, p. 237 (MDR, 1<sup>re</sup> sér., XXXVI). La même idée se retrouve chez H. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 119, et chez E. Dupraz, *La cathédrale...*, p. 420. Le premier qui ait cessé de colporter cette fable est Maxime Reymond, cf. *Les dignitaires...*, p. 393.

<sup>1</sup> Cf. PETER RÜCK, *Bischof und Nuntius im Bemühen um den Wiederaufbau der Diözese Lausanne nach der Reformation 1565-1598*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1968, p. 459-497, en particulier la bibliographie de cet article.

<sup>2</sup> En avril 1538, l'évêque se trouve auprès du duc à Nice, voir : *Mémoires de Pierre Lambert*, Ed. : Domenico Promis, Turin 1840, col. 885 (*Monumenta Historiae Patriae... III, script. I*). Il est à Chambéry le 17 avril 1545, cf. Archives d'Etat de Turin (cité :

justifier l'occupation de l'évêché que par l'activité prosavoyarde de l'évêque — ce qui même aux yeux de ses alliés n'était pas une raison suffisante et n'ôtait nullement à l'action bernoise son arrière-goût de démesure — accorda au prélat le 13 mai 1536 un sauf-conduit, limité à cinq semaines, pour qu'il vînt s'expliquer à Berne<sup>1</sup>. Mais l'évêque ne parut pas. Fribourg s'employa vainement à faire prolonger le sauf-conduit, le refus du 12 juin fut définitif<sup>2</sup>. La fraction dure du conseil bernois l'avait emporté et elle prit des mesures pour empêcher la fraction conciliante de renverser le courant et de revenir sur le fait accompli<sup>3</sup>.

Contrairement aux relations entre l'évêque et Berne, celles des chanoines du Chapitre et des nouveaux seigneurs furent fréquentes durant toute l'année 1536. Les chanoines cherchèrent à entrer en matière immédiatement après l'annexion de l'évêché. Leur première

---

AET), Corte, Vescovadi esteri M 6 ; copie à Berne aux Archives fédérales : P Torino 80, M 6/7. (Dans cette lettre, l'évêque explique au duc qu'il ne peut participer au concile de Trente en raison de sa pauvreté. Voir à ce sujet mes notes incomplètes : *Freiburg und das Konzil von Trient*, dans RHES 1965, p. 178.) Le 19 octobre 1547 à Augsbourg, Charles Quint confirme à Sébastien tous ses droits et priviléges, cf. AET, Corte, Vescovadi stranieri (invent. 80 bis), mazzo 1, n° 10/2 (original). Sur le chemin d'Augsbourg, à Fribourg-en-Brisgau les 20 et 21 septembre 1547, l'évêque se plaint de Fribourg et ses propos sont rapportés au gouvernement fribourgeois, cf. AEF, Geistl. Sachen 627 ; copie dans AEF, Coll. Gremaud, vol. 37, f° 155. Pour la biographie de Sébastien, voir : *Helvetia Sacra*, Lausanne, (à paraître).

<sup>1</sup> AEB, Ratsmanual (abrégé : RM) 255, p. 225, 12 mai ; p. 229-231, 13 mai. Deutsches Spruchbuch Ob. Gewölbe GG, p. 300, 13 mai : « *Bischoff von Losen*. Nous l'advoÿer petit et grand Conseil de Berne certiffions par ces presentes comme à la requeste de tres-reverend seigneur Sébastien de Montfaulcon à luÿ et à son train avons donné seurté et saulffconduit pour venir par devers nous et de retourner en sa seurté. Surce mandons et commandons à tous nous officiers et soubgets d'observer icestuy saulffconduit, ainsy qu'il s'appartient. Qui doit durer cincq sepmaines commençant aujourdhuÿ. Datum 13 Maj 1536. » Mention du sauf-conduit : *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, Ed. : Aimé-Louis Herminjard, t. IV, Genève et Paris 1872, p. 68, note 2.

<sup>2</sup> AEF, Instructionsbuch 2, f° 162 v° - 163, 10 juin ; AEB, RM 256, p. 2-3, 12 juin : le Grand Conseil n'ayant siégé que trois jours plus tard, le refus date probablement du 15 juin ; AEF, RM 53, 7 avril, 26 mai, 10 et 16 juin ; AEB, RM 255, p. 88, 6 avril ; AEB, RM 257, p. 7a, 27 septembre. Normalement c'était le secrétaire Carra qui traitait pour l'évêque.

<sup>3</sup> L'opposition s'était manifestée au sein du Conseil dès les débuts de l'occupation, voir par ex. : AEB, RM 256, p. 28, 19 juin 1536 : *Des gwunnenn Lands halb haben sich m. herren erluteret, das mit der billff gottes, der inen das zugstelt, ze behallten, damit die biderben lut by gricht und recht und gotswort blyben mogend, das täglich zunimpt* ; AEB, RM 259, p. 77, 29 mars 1537 : contre l'avis de certains conseillers, qui voulaient restituer les pays occupés, la majorité invoque de nouveau la volonté divine : *Dwyl gott der allmechtig dasselbig land zu der Statt Bernn handen wunderbarlich gestellt, dasselbig mit dem Schwärt juvante deo ze behalten*. Les deux votations précédentes sont confirmées et, désormais, tout opposant sera exclu pour un an du Grand et du Petit Conseil. Cette décision est approuvée par le Conseil général (Rat und Burger) le lundi de Pâques, 2 avril 1537, cf. *ibid.*, p. 79.

offre du 2 avril 1536<sup>1</sup> entraîna un durcissement de la part du conquérant ; le 6 avril, Berne exigeait une soumission formelle et écrite du Chapitre et la renonciation à toute protection autre que la sienne<sup>2</sup>. Le même jour, le prévôt François de Lutry obtenait la confirmation temporaire de son vicariat général<sup>3</sup>. Les 26 et 27 avril, on trouve à Berne une délégation du Chapitre formée de Jean de Goumoens et de François des Vernets ; après de longues tractations MM. de Berne promettent aux deux envoyés d'attendre le « Plus » avant d'abolir les cérémonies papales à Lausanne ; ils s'engagent en outre à sauvegarder les biens du Chapitre à condition que ce dernier se soumette à la protection bernoise dans les dix jours<sup>4</sup>. Nouvelle délégation le 13 mai : les représentants des chanoines venaient annoncer qu'une soumission à Berne était impossible sans le consentement de l'empereur, le Chapitre se trouvant sous la protection impériale et non sous celle de la ville de Lausanne. Les chanoines ajoutaient cependant qu'ils étaient prêts à payer un tribut annuel pour la protection bernoise<sup>5</sup>. Le va-et-vient des délégations, les interventions d'ambassadeurs étrangers et des alliés suisses en faveur de l'évêque et du Chapitre continuèrent pendant toute l'année mais la situation du Chapitre ne s'aggrava réellement qu'après la publication, le 16 juillet<sup>6</sup>, du décret annonçant la Dispute de Lausanne, fixée d'abord au 1<sup>er</sup> septembre puis au 1<sup>er</sup> octobre 1536<sup>7</sup>. Un de ses présidents devait

<sup>1</sup> Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. XII/20, p. 149-150 (copie du XVII<sup>e</sup> s., dans les collections de M. Stettler) : de Morges, les commissaires bernois avertissaient leur gouvernement qu'après avoir repris pour le compte de Berne les droits souverains de l'évêque (Herrlichkeit und Gerechtigkeit), ils avaient chargé leur collègue Hans-Rudolf von Erlach des pourparlers avec le prévôt et avec le Chapitre ; ce dernier avait envoyé le même jour un délégué à Morges avec une offre de soumission à la protection de Berne.

<sup>2</sup> AEB, RM 255, p. 88 ; Welsch-Missivenbuch A, f° 388 v°.

<sup>3</sup> AEB, Welsch-Missivenbuch A, f° 389, publ. dans la *Correspondance des réformateurs...*, p. 27, n° 547.

<sup>4</sup> AEB, RM 255, p. 152, 155-156 ; Instructionsbuch C, f° 58 v°. Les délégués du Chapitre étaient accompagnés par ceux du clergé cathédral, Guillaume Henrici et Pierre Barrillet, voir : AEF, Geistl. Sachen 187, *Librate* du 21 avril 1536 (Pour Barrillet, cf. HENRI MEYLAN, *Un agent secret de MM. de Berne...*, dans *Musée neuchâtelois*, 1964, p. 168-178). Rentrant de Berne, les envoyés passèrent par Fribourg où ils remboursèrent le Conseil, cf. AEF, RM 53, 28 avril 1536 ; Comptes des trésoriers 267, f° 3 (450 £). Une délégation de Fribourg intervint à Berne en faveur du Chapitre, elle avait reçu ses instructions le 30 avril, voir : Fribourg BCU, L 432, vol. 21, p. 197 (extraits A. Fontaine).

<sup>5</sup> AEB, RM 255, p. 229-230 : la même délégation avait obtenu le sauf-conduit pour l'évêque, *vide supra* p. 51, note 1 ; cf. aussi O. VASELLA, *Der Krieg Berns...*, dans *RHES* 1936, p. 302 (18 mai).

<sup>6</sup> AEB, RM 256, p. 118, 12 juillet ; p. 150, 22 juillet ; Welsch-Missivenbuch A, f° 412 v° - 415, 16 juillet.

<sup>7</sup> AEB, RM 256, p. 197, 6 août.

être le chanoine Fabri<sup>1</sup>. Malgré la vive opposition du Chapitre<sup>2</sup>, la Dispute se déroula du 1<sup>er</sup> au 8 octobre 1536<sup>3</sup>. Le 16 octobre, les chanoines, dont certains avaient déjà quitté Lausanne<sup>4</sup>, prièrent Berne de leur laisser leur foi et leurs biens et ils promirent de payer un tribut annuel<sup>5</sup>. Le décret de réformation, publié le 19 octobre, leur porta un nouveau coup<sup>6</sup>. La délégation qu'ils envoyèrent au conseil bernois le 30 octobre répéta une fois encore que la protection impériale empêchait les chanoines d'accepter celle de Berne. Cette fois-ci la réponse fut catégorique : l'acceptation du décret de réformation était la *conditio sine qua non* de la préservation des biens du Chapitre<sup>7</sup>.

Pendant ce temps, la majorité des chanoines continuait de résider à Lausanne ; on les trouve réunis en ville le 20 novembre, *capitulantes et capitulum tenentes*<sup>8</sup>. Berne les traitait avec une certaine courtoisie tout en prenant des mesures pour empêcher un déplacement du trésor ou des archives capitulaires<sup>9</sup>. Le nouveau mandat de réforme, publié le 24 décembre 1536 pour le Pays de Vaud<sup>10</sup>, vint enfin consommer la défaite des chanoines. L'exécution du mandat devait être surveillée par une commission composée du trésorier romand Michael Augsburger, du chancelier Peter Cyro, du conseiller Crispin Fischer et de deux membres du Grand Conseil : Heinz Schleiff et Hans Huber<sup>11</sup>. Les commissaires commencèrent leur

<sup>1</sup> AEB, RM 256, p. 203 ; Welsch-Missivenbuch A, f° 407 v°, 7 août, publ. dans la *Correspondance des réformateurs...*, p. 83, n° 571. La participation de Fabri est prouvée, voir : *Les actes de la dispute de Lausanne 1536*, Ed. : Arthur Piaget, Neuchâtel 1928, p. 487 (*Mémoires de l'Université de Neuchâtel VI*).

<sup>2</sup> Cf. par ex. : AEB, RM 257, p. 4, 25 septembre.

<sup>3</sup> Voir : *Les actes de la dispute...* ; GEORGES BAVAUD, *La dispute de Lausanne (1536)*, Fribourg 1956 (*Studia Friburgensis*, N.S., XIV). Sur les préparatifs, voir : AEB, RM 256, p. 287, 11 septembre ; p. 301, 18 septembre.

<sup>4</sup> AEB, RM 256, p. 308, 21 septembre.

<sup>5</sup> AEB, RM 257, p. 60. Pour d'autres délégations du Chapitre et du clergé, cf. AEF, Geistl. Sachen 187, *Librare* du 22 septembre et des 13 et 27 octobre 1536.

<sup>6</sup> AEB, Welsch-Missivenbuch A, f° 415-416 v° ; le décret allemand du 26 octobre, *ibid.* : Deutsch-Missivenbuch W, p. 362-367.

<sup>7</sup> AEB, RM 257, p. 109-110.

<sup>8</sup> Il y a là : François de Lutry, François des Vernets, Amblard de Gerbais, Pierre Fabri, Louis Brunet, Joffred de Faverge, Rodolphe Bouvier, Claude de Confignon, Pierre Vuarnier ainsi que le commissaire du Chapitre Jean Poysat, cf. ACV, C V a 2593 bis. Sur la résidence des chanoines, voir aussi : Archives de la Ville de Lausanne (déposées aux ACV), Chavannes D 11, f° 514, 29 août ; f° 515, 26 septembre.

<sup>9</sup> AEB, RM 257, p. 226-227 : instructions au bailli de Lausanne, 4 décembre 1536.

<sup>10</sup> AEB, Welsch-Missivenbuch A, f° 421-425 ; Polizeibuch 1, f° 415-421 ; RM 257, p. 290. Voir : A. RUCHAT, *Histoire de la Réformation...*, p. 522-531.

<sup>11</sup> AEB, RM 258, p. 47, 10 janvier 1537 ; pour les instructions du 11 janvier, voir : O. VASELLA, *Der Krieg Berns...*, dans *RHES* 1936, p. 293-298 et particulièrement p. 294.

tournée à Morat le 12 janvier 1537 ; ils tenaient un journal comme celui de leurs prédecesseurs de 1536<sup>1</sup>. Ce procès-verbal a été abondamment cité et utilisé par les historiens sous la dénomination peu claire de *Rodell allerlej admodiatzen* ; on y trouve notamment, pour chaque paroisse et institution religieuse, la liste des ecclésiastiques passés à la Réforme. Les envoyés devaient non seulement publier le mandat mais encore recevoir les serments de fidélité, pourvoir de pasteurs les paroisses vacantes et amodier les bénéfices ecclésiastiques. Après Morat, Avenches, Payerne, Yverdon, Romainmôtier, Moudon, Hautcrêt et Lutry, les commissaires, qui informaient leur gouvernement par de fréquentes missives<sup>2</sup>, atteignirent Lausanne, le 14 février 1537<sup>3</sup>. A l'égard du Chapitre ils avaient deux objectifs précis : obtenir la soumission au mandat de réformation et se faire délivrer le trésor et les archives capitulaires. C'est ici que commence le récit du chanoine Michel Barbey<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> ACV, Bp 63/2. Les volumes Bp 63/1 et Bp 63/2 sont reliés de la même façon et portent la même étiquette dorsale avec un titre de la main de l'archiviste Baron : *Rentier de divers revenus du Pays de Vaud. An 1536*. Le titre : *Rodell allerlej admodiatzen* ne se trouve que dans Bp 63/1, Bp 63/2 étant dépourvu de titre original. Bp 63/1, f° 1-8 : extraits du journal des commissaires de 1536 (ACV, Bu 1, publié par Vasella, voir la description : *Der Krieg Berne...*, dans *RHES* 1935, p. 252 s.) ; f° 25-79 : rapports de reddition des comptes romands et autres, du 17 janvier au 3 avril 1537 ; f° 80-117 v° : *idem* du 9 janvier au 21 février 1538 ; f° 118 v° - 120 v° et f° 127 v° : adjonctions des 5 décembre 1538, 7 janvier et 23 février 1539, 26 avril 1541. — Bp 63/2, f° 1-93 : journal des commissaires du 12 janvier au 5 avril 1537 ; f° 94 v° - 110 : *idem* du 20 juin au 19 juillet 1537 ; f° 113-116 v° : protocole du tribunal d'appel romand à Berne (*judices causarum nove provincie*) du 22 septembre au 24 décembre 1537 ; f° 117 v° - 126 v° : journal des commissaires du 12 janvier au 19 février 1538 ; f° 127 v° - 129 v° : de nouveau protocole du même tribunal du 4 au 7 mars 1538 ; f° 130 v° à 161 : journal des commissaires du 7 janvier au 25 février 1539 ; f° 161 v° - 164 : adjonctions des commissaires pour les pays romands du 6 septembre 1539 au 27 août 1541. Bien que les dates démontrent que les commissaires se rendaient dans le Pays romand essentiellement pour la reddition des comptes annuels, leur mission dépassait toujours les besoins administratifs. Des extraits du journal de 1537, traduits en français, ont été publiés d'après Bp 63/2 par Robert Centlivres : *Fragments du journal des commissaires bernois (janvier-mars 1537)*, dans *RHV* 1925, 1926 et 1927, *passim*.

<sup>2</sup> Burgerbl., Mül. 541, n° 10 : trois lettres originales des 1<sup>er</sup>, 8 et 22 février 1537. Les deux premières concernent les tractations avec les religieux du Lac-de-Joux et de Hautcrêt ; celle du 22 février est publiée ci-après, cf. annexe III. — Le même volume Mül. 541 contient en outre les « Kriegsberichte » du général bernois Nägeli, publiés par Mülinen, cf. *Waadtlandische Kriegsberichte des Hans Franz Nägeli*, Ed. : Wolfgang-Friedrich von Mülinen, Berne 1888, p. 253-281 (*Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern XII*). Les 25 lettres de la partie « Kriegsberichte » ne sont pas toutes de Nägeli, elles couvrent la période du 23 janvier au 29 mars 1536 et la dix-septième est restée inédite (copie d'une missive fribourgeoise du 24 février). L'ordre de marche de Nägeli du 21 janvier 1536 est conservé à Berne : Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. LII/3, n° 1 (original).

<sup>3</sup> ACV, Bp 63/2, f° 35-37 ; la date précise de l'arrivée à Lausanne ressort du récit de Barbey.

<sup>4</sup> Voir annexe II. Cf. le rapport parallèle des commissaires, ACV, Bp 63/2, f° 37-47, 15 au 27 février 1537.

Barbey raconte que les commissaires arrivèrent à Lausanne le mercredi des Cendres, 14 février 1537. Le lendemain, à sept heures du matin, les chanoines sont convoqués au château Saint-Maire. On voit arriver le cellier François des Vernets, Amédée Ravier, Pierre Perrin, le protonotaire Amblard de Gerbais, Pierre Fabri, docteur en droit, Pierre Brisset, Jean Musard, Joffred de Favergé (Fabrica), Rodolphe Bouvier, Jean de Goumoens, Michel Barbey et Pierre Vuarnier, tous chanoines, ainsi que Anselme Savioz (Sapientis) qui vient représenter le chanoine Henri Savioz, absent. Manquent, parce qu'ils ont été expulsés de Lausanne : le prévôt François de Lutry et les chanoines Laurent Cinquensod, Jacques Neyret et Louis Brunet<sup>1</sup>. Le clergé cathédral a été rassemblé lui aussi et les commissaires demandent à tous d'accepter le mandat de réforme ; les chanoines sont en outre sommés de livrer le trésor et les archives capitulaires. La réponse du Chapitre devra être rendue le vendredi 16 février, à sept heures du matin. Ce jour-là, les chanoines se présentent à l'heure dite et ils refusent le mandat de réforme. Leur réponse, en français, est insérée dans le récit de Barbey<sup>2</sup>. Les voilà donc bannis des terres de LL.EE. et les commissaires s'emparent des biens du Chapitre et de ses juridictions. Comme les Bernois n'ont

---

<sup>1</sup> Pour les chanoines, voir : M. REYMOND, *Les dignitaires..., passim* ; E. DUPRAZ, *La cathédrale..., p. 419-461*. Outre l'évêque, plusieurs chanoines manquent dans la liste de Barbey : le trésorier Claude de Montfalcon, qui séjourne en Valais en mai 1537 (cf. A. BRUCKNER, *Scriptoria..., p. 129, note 82*), le chantre Jean de Montfalcon, le sacristain Jean Grant ; les chanoines Guillaume de Gingins, Claude de Confignon, Claude de Prez, Alexandre de Montvugnard, pour la plupart chanoines non résidents. Manquent également : Jacques Perrin, Benoît de Ponterose, Claude de Montdragon déjà absents lors de la Dispute de 1536. Voir : *Les actes de la dispute..., p. 427-443*, où Piaget publie (d'après ACV, C IV 705) un *Rôle des gens d'église du Pays de Vaud, du Pays de Gex, du Chablais cités à la dispute de Lausanne*, qui n'est pas un rôle de convocation mais une simple liste de prébendes, déjà publiée partiellement par Chavannes, dans les *Extraits des Manuaux..., p. 262-266*. Barbey ne mentionne pas davantage Claude de Praroman, Etienne Gimel et Claude Blanc, passés à la Réforme (ACV, Bp 63/2, f° 38 v° ; pour Gimel, voir aussi : AEB, RM 257, p. 133, 6 novembre 1536) ; sans aucune raison, Dupraz nie ces conversions, cf. *La cathédrale..., passim*. Pour sa part H. Vuilleumier (*Histoire de l'église réformée..., p. 235-236*) ajoute celles des chanoines Amé Ravier et Laurent Cinquensod, ce qui est douteux, du moins pour le dernier que l'on rencontre encore dans sa fonction de doyen de Bulle après 1536, cf. PETER RÜCK, *Die Entstehung der nach-reformatorischen dekanalen Jurisdiktion in der Diözese Lausanne*, dans RHES 1965, p. 302. Un autre détenu, Jean de Goumoens, apparaît le 27 mai 1537 parmi les chanoines de la collégiale de Neuchâtel, cf. A. PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, t. I, Neuchâtel 1909, p. 33 et 541 (*Inventaires et documents publ. par les Archives de l'Etat IV*). Le cellier François des Vernets, principal négociateur du Chapitre, resta longtemps en contact avec les nouveaux seigneurs, cf. ACV, Bp 63/2, f° 96, 21 au 24 juin 1537.

<sup>2</sup> Voir annexe II.

pas pu mettre la main sur la totalité du trésor et des archives, les chanoines sont incarcérés au château Saint-Maire sous la surveillance de huit ou dix gardes. On compte les convaincre ainsi de livrer ce qui est resté caché. La nourriture leur est apportée de leurs propres maisons<sup>1</sup>.

Durant douze jours, du 16 au 27 février, les chanoines gémirent en captivité. A cause de leur grand âge, Amblard de Gerbais et Pierre Brisset avaient été mis en liberté provisoire. Pierre Vuarnier, chargé d'ans lui aussi, avait été relaxé pour deux ou trois jours afin qu'il pût aller chercher chez lui des joyaux et des titres. Le samedi à midi on relâcha également Michel Barbey qui devait aller quérir à Evian, avec le consentement des autres détenus, ce qu'il avait chez lui. Un vent violent qui soufflait sur le lac l'empêcha de rentrer avant le mercredi 21 février ; ce jour-là il arriva à Lausanne avec des documents et des biens<sup>2</sup>.

Tenaces, les chanoines tentaient d'expliquer l'impossibilité où ils se trouvaient de livrer les archives capitulaires et les commissaires étaient tellement embarrassés qu'ils finirent par demander des instructions à leur gouvernement, par lettre exprès du 22 février 1537<sup>3</sup>.

Cette missive donne de nouveaux détails sur la captivité. Après le départ de quelques-uns de leurs collègues<sup>4</sup>, les commissaires s'étaient rendus auprès des détenus. Ils désiraient obtenir des renseignements au sujet d'archives transportées à Fribourg et en Valais, documents dont ils avaient déjà parlé dans une missive précédente<sup>5</sup>. Les chanoines rétorquèrent qu'ils n'avaient écrit ni en Valais ni à Fribourg et qu'ils n'avaient dépêché personne. D'ailleurs, ajoutaient-ils, cela n'aurait eu aucun sens. Celui qu'ils avaient mandé à Evian (Barbey) n'avait rapporté que deux registres de reconnaissances et quelques lettres (parchemins)... Pour essayer de récupérer tout ce qui restait, il eût fallu choisir le plus éminent d'entre eux, François des Vernets, et le laisser libre d'agir pendant un mois au moins, sous la caution des autres.

<sup>1</sup> AEF, Geistl. Sachen 187, *Librate* (dernière position du 18 février 1537) : *Libraverunt supra nominati clavigeri... tam pro expensis quam pro custodia illorum qui fuerunt detenti in castro a magnificis Bernensibus.*

<sup>2</sup> ACV, Aa 22, f° 87 : Inventaire des documents remis par Barbey le 23 février 1537 ; voir aussi *ibid.*, f° 32-33, l'inventaire des documents rendus par le chanoine Pierre Perrin, les 23 et 26 février 1537.

<sup>3</sup> Voir annexe III.

<sup>4</sup> Cf. *infra* p. 57, note 4.

<sup>5</sup> ACV, Bp 63/2, f° 38 v°, cité par Chavannes, cf. *Le trésor...*, p. 14, note 1.

Surpris par cette réponse, les commissaires demandaient à LL.EE. de trancher la question car ils craignaient de perdre trop de temps à Lausanne. En ce qui concernait le trésor, les chanoines leur avaient remis quelques statues (*Götzen*) dont ils joignaient la liste sur une feuille (qui est perdue). Les commissaires ajoutaient encore qu'une partie du trésor, inventorié dans des pièces annexes<sup>1</sup>, semblait avoir disparu et que les chanoines interrogés avaient expliqué un certain nombre de disparitions par la vente ou la fonte de divers objets dont le prix avait permis de couvrir des frais de construction. Quant au clergé cathédral, il avait remis ses archives entre les mains du bailli<sup>2</sup>.

Ensuite, les commissaires expliquaient qu'ils avaient pris le parti de libérer les détenus et, pour éviter qu'on pût leur reprocher d'avoir voulu dépouiller qui que ce fût, ils avaient demandé une fois de plus aux ecclésiastiques s'ils voulaient ou non accepter la Réforme. Les chanoines têtus (*stotzigen grind*) avaient refusé tandis que plusieurs membres du clergé cédaient<sup>3</sup>. Que fallait-il faire de ces convertis de la dernière heure ? Les accepter, avec ou sans prébende ? Et les bannis ? Convenait-il de leur donner quelque chose ou de les laisser partir sans rien ? Les commissaires attendaient des instructions et priaient LL.EE. de renvoyer à Lausanne, pour le dimanche 27 février au plus tard, les membres de la commission qui étaient partis pour Berne. En effet, parmi ceux qui étaient restés à Lausanne, il y en avait plusieurs qui avaient d'aussi bonnes raisons que M. Fischer de prendre congé<sup>4</sup>.

La réponse du gouvernement bernois à cette lettre de ses envoyés spéciaux est inconnue ; aucun registre de la chancellerie bernoise n'en

---

<sup>1</sup> La perte de ces inventaires annexes est déjà constatée par Chavannes, cf. *Le trésor...* p. 16.

<sup>2</sup> Une partie des archives du clergé, dont nous connaissons l'importance grâce au protocole de la visite des autels et prébendes de la cathédrale en 1529 (ACV, Ac 15/1-2, cf. *supra*, p. 45, note 5), fut remise au bailli en 1536 déjà, voir : AEB, RM 256, p. 204, 7 août ; AEF, Geistl. Sachen 187, *Librate* du 31 août 1536 : *Libraverunt clavigeri... pro hemptione unius dolei novi pro ponendo litteras et duodecim corrigias ad ligandum eas...* ; cf. aussi : *Librate* du 20 janvier 1537 à Guillaume Ballayson et Jean Benoît pour aller chercher des documents à Evian ; AEB, RM 257, p. 165, 18 novembre 1536 : par le truchement de ses commissaires, Berne demande à Lausanne la remise d'une partie des archives du clergé.

<sup>3</sup> ACV, Bp 63/2, f° 39, 16 février : liste des membres du clergé passés à la Réforme.

<sup>4</sup> Sont partis : le chancelier Peter Cyro et le conseiller Crispin Fischer, voir : AEB, RM 258, p. 156, 24 février 1537. Le 23 mars 1537, Peter Cyro qui a rejoint ses collègues se trouve avec eux dans le Pays de Gex et il demande à Berne des nouvelles de sa femme, AEB, RM 259, p. 63.

parle et le *Ratsmanual* ne mentionne même pas sa réception. Nous savons cependant, par le journal des commissaires, que la captivité des chanoines prit fin le 27 février 1537<sup>1</sup>. Ni le trésor, ni les archives capitulaires ne furent entièrement remis aux nouveaux seigneurs et Berne ne cessa d'en réclamer et d'en retrouver des débris jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

D'abord, les chanoines se dispersèrent ; un document des Archives de Cour de Turin nous apprend qu'ils cherchèrent à se réunir et qu'ils suggéraient qu'on les laissât résider ensemble à Sion en Valais, ou à Seyssel en Savoie, ou encore en Franche-Comté<sup>3</sup>. Nous savons également qu'ils trouvèrent asile à Evian, au cours des années quarante<sup>4</sup>, avant la dissolution complète du Chapitre. Toutefois ces vicissitudes sont mal connues. Des recherches dans les archives de l'ancien duché de Savoie et dans celles de Bourgogne permettraient certainement de trouver une documentation suffisante à ce sujet. De

<sup>1</sup> ACV, Bp 63/2, f° 47, publié par Chavannes, cf. *Le trésor...*, p. 16 s. ; AEB, RM 259, p. 128-129, 19 avril 1537 : dernière délégation du Chapitre à Berne pour recevoir décharge du trésor livré et, en même temps, nouveau refus du décret de réforme. Voir aussi les ordres du gouvernement aux commissaires et au bailli de Lausanne pour l'expulsion des prêtres restés à Lausanne : AEB, RM 259, p. 197, 12 mai ; p. 226, 24 mai ; RM 260, p. 151, 22 juillet ; Welsch-Missivenbuch B, f° 15 v° - 16, 24 août ; *ibid.*, f° 27, 8 octobre ; *ibid.*, f° 75 v°, 22 mai 1538 (arrestation et torture de Claude Denisat, membre du clergé, accusé d'avoir dérobé des documents).

<sup>2</sup> Voir bibliographie, p. 43, note 1. En outre : JEAN-FRANÇOIS POUDRET, *La maison de Savoie évincée de Lausanne par Messieurs de Berne*, Lausanne 1962, p. 178 s. (*Cahiers de la renaissance vaudoise* XLII). Pour les archives du Chapitre et du clergé, voir notre ouvrage en préparation, et pour les litiges entre la ville de Lausanne et LL. EE. au sujet des biens du Chapitre jusqu'à la *Largition*, voir : Archives de la ville de Lausanne (déposées aux ACV), Corps de Ville A 219 (Sommaire designation des droictz faisans en faveur de l'évesché et seigneurie de Lausanne) ; ACV, C V a 2595 (1537 ? *Inventarium litterarum ad opus cathedralis ecclesie Lausannensis facientium, que nondum fuerunt expedite magnificis et metuendissimis dominis Berne*) ; ACV, Aa 22, f° 61 et 67, 9 mars 1537 : documents du Chapitre trouvés dans les maisons du commissaire Jean Poysat et de son père (cf. aussi ACV, Aa 32, annexes à la date) ; AEB, RM 255, p. 252, 18 mai 1536 ; RM 256, p. 42-45, 24 juin ; p. 51, 27 juin ; p. 152, 23 juillet ; p. 254, 30 août ; RM 257, p. 8, 27 septembre ; p. 115 et 117, 1<sup>er</sup> novembre ; p. 260, 17 décembre (cf. aussi Welsch-Missivenbuch A, f° 417 v°) ; RM 259, p. 2-3, 26 février 1537 (cf. aussi Deutsch-Missivenbuch W, p. 424-425) ; p. 107-110, 14 avril : Berne accuse MM. de Lausanne d'être entrés par effraction aux archives capitulaires et d'avoir dérobé des documents ; p. 119, 16 avril ; p. 123, 18 avril (cf. à la même date : Archives de la ville de Lausanne, déposées aux ACV, Corps de Ville C 11) ; p. 126-127, 19 avril ; RM 260, p. 151, 22 juillet, etc. ; ACV, Bp 63/2, f° 39 v° - 40, 16 février 1537 ; f° 45 v°, 27 février ; f° 96-97 v°, 21 au 24 juin ; ACV, C V a 2596, 25 juin. Pour les documents capitulaires mis en sûreté à Fribourg et réclamés par Berne, voir : AEB, Deutsch-Missivenbuch W, p. 780, 10 octobre 1538 ; pour d'autres pièces, emportées dans le duché de Genevois-Nemours par l'ancien secrétaire du Chapitre Thovacii, voir la lettre de Berne à la duchesse de Nemours le 22 décembre 1540, AEB, Welsch-Missivenbuch B, f° 227.

<sup>3</sup> Voir annexe IV.

<sup>4</sup> E. DUPRAZ, *La cathédrale...*, p. 416 ; P. RÜCK, *Die letzten Versuche...*, p. 8.

toute façon, l'histoire du Chapitre cathédral de Lausanne ne se termine pas avec l'expulsion, tout comme la souveraineté de LL.EE. n'est pas assurée et paisible à la suite de l'occupation de l'évêché. Longtemps encore l'hypothèque de ce fait accompli pèsera lourdement sur la politique bernoise ; la Savoie — malgré le traité de Lausanne de 1564 — ne renoncera pas de si tôt et son arme principale dans la lutte pour la restauration savoyarde en Suisse romande sera précisément l'évêque de Lausanne. Au plus fort du conflit on verra apparaître la figure de Giovanni-Battista di Strambino (conte di San Martino) dont un bon millier de dépêches (1662-1684) gît aux Archives de Turin, avec des copies aux Archives fédérales, à Berne.

Sur le moment, en 1537, la victoire bernoise semblait totale. En bon humaniste, Peter Cyro — chancelier de Berne quoique Fribourgeois de naissance — cédant à une euphorie religieuse générale, appelle le pays conquis *Utopia* et *Terra Nova*<sup>1</sup>. De l'autre côté, en Savoie, les avis sont partagés. Pierre Lambert, président de la Chambre des Comptes, qui connaissait les Suisses par de nombreuses ambassades, parle des difficultés rencontrées par le duc dans sa lutte « contre une si furieuse nation questoyent les Souysses ». Il ajoute, à la fin de ses *Mémoires* : « Plusieurs y a qui les excusent, daultant que cest peuple de peu darrest, et alleguent que tout ainsi quilz ont habandonne notre foy, ilz peulent auoir habandonne mon dict seigneur, et oublier le serment. » Sévère à l'endroit du clergé, il déclare encore : « Sur ce point, ie suis esmeu a dire ou declairer le peu de regard que messieurs les ecclesiastiques ont heu a rendre leur debuoir pour la maintenance de nostre saincte foy et extirpation de la secte luthérienne... le tout du fruit qui proceda de leurs venues furent paroles »<sup>2</sup> ; c'est là un reproche que pourrait avoir formulé, à Fribourg, le chancelier François Gurnel<sup>3</sup> et qui devait être l'expression d'un sentiment général.

---

<sup>1</sup> AEB, RM 255, p. 188-189, 4 mai 1536.

<sup>2</sup> *Mémoires de Pierre Lambert...*, col. 847, 899, 867.

<sup>3</sup> P. RÜCK, *Bischof und Nuntius...*, p. 470.

## ANNEXE I

(Fribourg-Lausanne, 5-20 décembre 1494)

Fragment du journal d'une mission à Fribourg entreprise par l'évêque Aymon de Montfalcon.

Berne, Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. VI/48 n° 30, cf. *supra* p. 44, note 3.

Partit de Fribourg ainsy expedié que dessus ledict Seigneur, le cinquiesme jour du moy de decembre. Et s'en vint en sa ville d'Avenche, là où il expedya ce mesme jour ledict maistre des requestes pour aller faire la relacion à madicte dame des choses que dessus.

Expedya aussy l'homme de Monsieur de Monchenu qui estoit à ladict journée, pour le fait de Bachman. Et son maistre d'ostel pour aller à Flaxieu, pour certains afferes de Monsieur de Flassieu son nepveu. Lesquels partirent ensemble le landemain au bien matin.

Depuis passa temps en sadicte ville, en oyant les quereles de ses subiectz, les pacifiant au mieulx qu'il peut, et en visitant les anti-quitez dudit lieu qui sont presque une merveille.

Item le IX<sup>me</sup> jour dudit moys de decembre, comparurent par devant ledict (Seigneur) ses subiectz du village de Foz en toute humilité, lesquelz furent par luy exhortez, et de luy eurent expres commandement, de luy apporté la lettre de la bourgeoisye qu'ilz avoient faicte avecques ceulx de Morat au temps du syege de Lausanne lors vaccant, laquelle lectre ilz apporterent à mondict Seigneur le landemain, la luy rendant et à icelle renunçant etc.

Item le merqredi X<sup>e</sup> jour dudit moys fut expedié Perre (?) Robirt de Payerne, lequel s'en alla à Romme, ayant lettres pour besoigner devers notre Sanct Pere et aussy devers le Roy et autres, sur l'affere (de) pour (...) avoient icy esté le jour precedent les Regieux (*sic !*) de Payerne et aussy pour autres matieres.

Item le vendredy XII<sup>e</sup> jour dudit moys, vint visiter ledict Seigneur Monseigneur l'avoyé de Berne, le Sieur d'Yerlach, pour communiquer aucuns gravs affaires et entre les autres, luy declara franchement que la ligue pour quoy il avoit esté à Fribourg, ne seroit nullement agreable à ceulx des deux villes de Berne et Fribourg. Et quelle se fait qu'ilz ny feront point de contredite, mes que à la fin elle tournera plus à dommage à la maison de Savoye que à proufit d'icelle, et luy promist entre les autres choses luy rendre la lettre de la bourgeoisye de ceulx de Morat. Et luy pria de prendre Susphys d'Erlach, son nepveu, en son service, laquelle chose il accepta pour l'amour dudit Seigneur avoyé son oncle.

Item le dymence ensuivant XIII<sup>e</sup> de decembre l'an que dessus, a conferé mondict Seigneur la cure de Dompdidier, laquelle est à sa totale disposicion, vacante par le deces de Missieur Glaude Hugonnet, d'icelle derienier possesseur, à Missieur Jaques de Monfalcon son nepveu, estudiant à present en l'universite de Thurin. De laquelle il a institué Missieur Glaude Migodi curé de Ville in Salacio, ou diocese de Geneve, procureur ad ce dudit Missieur Jaques. Presens ad ce venerables et nobles personnes Missieur Loys de Cousye prieur de Saincte Helene ou diocese de Morienne, Nycod Maior et Otte de Dompierre, dudit lieu d'Avenche, et plusieurs autres là estans.

Item le lundi ensuivant, est arrivé audict lieu d'Avenche, venant audict service de mondict Seigneur, Suspys de Erlach, nepveu dudit Monseigneur l'avoyé de Berne, lequel a esté reçeu de mondict Seigneur de bien bon cuer pour contemplacion de sondict oncle.

Item le samedy des quatretemps XX<sup>e</sup> jour de decembre se partit mondict Seigneur de Lucens et arriva ce mesme jour à Lausanne en son palays episcopal.

## ANNEXE II

(Lausanne, 14-27 février 1537)

Récit de la captivité du Chapitre cathédral de Lausanne.

Berne, Burgerbibl., MSS. Hist. Helv. VI/48 n° 22, f° 9-11, cf. *supra* p. 44, note 1.

F° 10 v° : intitulé du texte latin : *Capituli super detencione et incarceratione dominorum de Capitulo et responsione articulis Bernentium contra fidem catholicam.*

F° 11 v° : intitulé du texte français sur le refus du décret : *Responsio facta per dominos de Capitulo ecclesie Lausannensis detentos in castro Sancti Marii Lausane per dominos commissos Bernenses, eisdem dominis commissis facta.*

Super detentione et incarceratione dominorum de Capitulo in castro Sancti Marii Lausane per dominos parte magnificorum et illustrorum dominorum Bernentium deputatos seu commissos, tam eo quia noluerunt eorundem dominorum Bernentium Reformationem et novam legem acceptare, quam propter jocalia, thesaurum et jura seu titulos ecclesie cathedralis per eosdem ab eisdem dominis de Capitulo denegata habenda et eisdem remictenda facta.

Primo die Mercurii cinerum in capite jejunii XIII<sup>a</sup> mensis februarii millesimo quingentesimo trigesimo septimo a nativitate domini sumpto in vespere, dicti domini deputati Lausanam iter suum arripuerunt.

Die Jovis sequente XV<sup>a</sup> eiusdem, prefati domini de Capitulo fuerunt hora septima demane vocati omnes comparituri personaliter coram eisdem dominis commissis in dicto castro audituri, quicquid fuerat per eosdem proponendum et super eo respondendum. Quotunc comparuerunt personaliter dicti domini de Capitulo tunc Lausane residentes. Quorum nomina et cognomina sequuntur : Primo R. D. Franciscus de Vernetis celerarius, Amadeus Raverii, Petrus Perrini, Amblardus de Gerbais protonotarius, Petrus Fabri jurium doctor, Petrus Brisseti, Johannes Musardi, Joffredus de Fabrica, Rodulphus Boverii, Johannes de Gumens, Michael Barberii, Petrus Vuarnierii canonici, et Anselmus Sapientis coactor domini Henrici Sapientis canonici absens. Nomina vero aliorum dominorum residentium Lausane egitorum sunt hec, videlicet R. D. Franciscus de Lustriaco prepositus, Laurentius Cinquensodi, Jacobus Nereti et Ludovicus Bruneti canonici.

Super propositis et petitis remissi fuerunt ad diem veneris sequentem crastinam hora septima demane personaliter responsurum. Proposita et petita per eosdem dominos commissos sunt hec inter alia : Interrogati an vellent acceptare et tenere (*ms. tenorem*) eorum legem

seu Reformationem. Item pecierunt ab eisdem sibi tradi et remicti omnia jocalia, thesaurum et jura ac titulos ecclesie cathedralis ac prebendarum. (Lectis prius coram eisdem dominis canonicis articulis observandis.)

Et pariter toto clero eiusdem ecclesie similiter congregato prout apud eos ad partem poterit constare.

Die vero Veneris predicta hora prefixa comparuerunt personaliter dicti domini canonici. Responderunt super primo articulo Reformationis (Responderunt negative) et aliis prout inferius proxime continentur : La Responce faicte etc.

(fº 11) La Response fayte par mes R. seigneurs messeigneurs de Chapitre de Lausanne.

Sus la Reformation faycte par magniffiques puissans seigneurs et tresredoubtés messeigneurs de Berne ou messeigneurs leurs commis la quelle ont donnée par escript.

Et premierement ont respondu jote ce que dicte leurs conscience. Tant qui touche les articles de glothonie, adultayre, palliardise, maquerellage, blasfeme, jeuz, vestementz, benitions, dances, abolicions des pensions, et guerres. Iceulx voulloons et desirons tenir et observé cellon le commandement de Dieu.

A la reste nostre conscience nouz rapporte de debvoer vivre et morir cellon Dieu et la determination de l'esglise universale en la quelle nous croyons en observacion de l'article du symbole aut quel n'entendons de voulloer devier, mays totalement observer. Suppliant nouz dict seigneurs commys havoer ceste response agriable.

(suite fº 9 vº)

Quotunc fuerunt dicti domini de Capitulo per quos supra dominos bapniti a patria et terra Bernensi sub pena indignacionis eorundem. Necnon sub eorum manibus reposuerunt et detinuerunt omnia et singula bona mobilia et immobilia, eciam juridiciones totius Capituli et dominorum predictorum. Et nichilominus eosdem in dicto castro detentos retinuerunt et carceratos januis clausis et cum custodia prime janue et camere seu aule in qua erant repositi custodes vero circa octo vel decem donec et quoisque omnia jocalia, thesaurum juraque et titulos dicte ecclesie integre restituerint et eisdem deliberauerint. Expense vero eorundem dominorum ab eorum domibus fuerunt aportate.

Quos tamen carceres dicti domini de Capitulo patienter non tamen sine magna copia lacrimarum horis singulis per dies duodecim continues sustinuerunt. Demptis dictis dominis Amblardo de Gerbais et Petro Brisseti qui die sabbati crastina propter eorum senectutem

fuerunt relaxati cum tamen promissione de se representando totiens quotiens, et Petro Vuarnierii per duos aut tres dies pariter tam propter eius senectutem quam diligentiam faciendam de hiis que penes se poterant esse de dictis jocalibus et bonis ac titulis. Dictus vero D. Michael Barberii dicta die sabbati hora meridiana fuit relaxatus pro eundo ultra lacum ad querendum ea que erant in sua potestate de consensu tamen prefatorum dominorum detentorum. Et inibi permansit usque in diem mercurii sequentem propter ventum vallidum in lacu, qua die rediit cum juribus, titulis et bonis.

### ANNEXE III

Lausanne, 22 février 1537

Demande d'instructions adressée par les commissaires à MM. de Berne, à propos des tractations avec les chanoines détenus.

Berne, Burgerbibl., Mül. 541 n° 10, p. 107-110, cf. *supra* p. 54, note 2.

Den Edlen, strengen, frommen, vestenn, fürsichtigen, wýsenn herren Schultheissen und Rhat der statt Bernn unnsern gnädigen herren und Obernn. Ÿlends.

Edell, streng, fromm, vest, fürsichtig, wýss, gnädigen Herrn und Obern, unser willig dienst sampt was wir gûts vermogend sÿe u.g. allzÿt zúvor bereÿt und hiemit ze vermercken, dz wie nach hinrÿtung unser mitgesandten wir uns zù den gefangnen chorherren gefügt und bescheids von inen begärt der antwurten von Wallis und Frÿburg, anträffend ire gwarsamen die sÿ dahin geflöckt, lut unsers vordrigen schribens etc. Wellich uns anzöugt haben dz sÿ noch dheinen dargeschickt, noch geschrieben, dann es ane frucht gsin wäre. Unnd sÿe nit an, dz sÿ einen gan Efian geschickt hatten, der nun dz so sÿ daselbs gehept bracht und uns dasselbig für gelegt, dz nit mer dann zwey erkandtnuss bücher und ettlich brieff gewäsenn. Dz übrig moge inenn aber nit allso werdenn, es sÿe dann sach, das der fur nemst under inen (genant Wernetis) ussgelassenn unnd semlichs eigner person reiche, moge es auch in einem monadt kum ze wägenn bringen, doch wo wir inne wellind allso usslassen, welle er möglich osten fliss ankeren, und die andern alle alwegen bürg für in sin. Uff dz wir inen anzöugt, wir hetten uns der antwurt nit versächen, und hetten nit anders gemeint, dann sÿ hetten schon an beide ob gemeldt ort geschickt, der hoffnung gûte antwurt jetz von inen ze vernemmen, so es aber allso ein gestallt hette, wurden wirs u.g. Ÿlends zuschribenn und u.g. bescheids darüber erwarten. Dann wir uch vormalls bericht dess (?) dz aber an im selbs nit gsin ist, darumb g.h. wellend unns üwers guten willens daruff verstendigen. Dann sollten wir allhie verharren biss dz alles geschige, müsten wir lang umb sunst hie gaffen, doch was u.g. gevalt. Dero wir darnäben kund thünd, dz unns gesagt chorherren auch zügestellt hand die götzen in hiebÿligendem zedell vergriffen. Was noch hinder inen mag sin, oder denen von der stat, werden wir flissigklich nachwärben.

Wýter gnädigenn herren so haben wir die von der clergÿ auch beschickt, die unns alles das von brieffen und gwarsamen so hinder inen bÿ iren eÿden gsin, überantwurt, und hindern landvogt gelegt

haben. Daruff wir rätig worden sÿ ledig ze lassen, unnd damit sich niemand ze erklagen hette, wir welten in von dem sinen triben etc., haben wir nochmals von inen allen begärt ze wüssenn, ob sÿ sich nüt besint hetten die Reformation anzenemmen etc. Sind die chorherren uff irem stotzigen grind beharret, deren von der clergy hand sich etlich ergen. Darumb u.g. uns berichten mag, ob wir sÿ noch annemmen und bÿ iren pfründen sollen bliben lassen, und wie wir uns mit denen, so hinweg werden, halten sollen, ob wir sÿ mit nüt, oder wellicher wýss abvercken sollen, uns uwern willen nach habind ze richtenn u.g. antwurt hierüber ýlends begärende. Das ir unns ouch ane verzug unsere mitgesellen wellind wider züschickenn, uffs längst biss sonstag. Dann sÿ alls woll mochtend hie bliben sin alls wir, besonder Her Vischer, und hetten unser ein theyl woll all gûte ursach heim alls er etc. Verstand von uns bester meÿnung u.g. hiemit in schirm des almechtigen empfelchende. Datum ýlends XXII<sup>a</sup> februarii us Losen umb die IX nachts anno etc. XXXVII.

U.g. gehorsamen gesandten  
im nüw gewunnen lande.

*N. B.* Wir wellen u.g. ouch berichtenn, dz wir inenn vordrung than habenn aller der dingen in hieby ligenden schriftenn vergriffenn, und haben uns darüber zum teyl antwurt geben, wohin es kommen, und wie ein gûten teyl darvon im buwen sÿe verschmeltzt und verkoufft worden (sÿe), doch des so noch vorhanden, wellind sÿ uns gebürliche antwurt gebenn etc.

## ANNEXE IV

Rome, 20 juillet 1537

Supplique adressée au duc de Savoie Charles III par une délégation du Chapitre de Lausanne qui le prie de faire intervenir son ambassadeur auprès du Saint-Siège, en faveur d'une nouvelle résidence pour le Chapitre exilé.

Turin, Archivio di Stato Sez. I (Corte), Lettere vescovi stranieri, mazzo da ordinare.  
Copie à Berne, Archives fédérales, P, Torino 83, mazzo non ordinato n° 7.

Monseigneur si treshumblement que faire povons à Vostre bonne grace nous recommandons.

Monseigneur Vostre Excellence est assés informée du piteulx cas, ruyne et desolation de l'esglise de Lausanne, ensemble des suppolz d'icelle les prevostz, chanoines et chappitre voz tres humbles subiectz, serviteurs et orateurs à present chassés, bampnitz et privés dudit lieu et de tout leur bien, dequoy derrenierement comme leurs freres chanoines, estans icy a Romme, par leurs lettres nous ont adverty, à celle fin deubssions en faire le plaintif et doleance à nostre Sainct Pere le pape, le supplier et le requerir vouloir pourveoir sur ce lamentable cas de quelque bon remede et ayde, et que lesdictz prevostz, chanoines et Chappitre à present separés et esgarés comme brebis errantes se peussent en quelque lieu rassembler pour faire et rendre le service accountumé à Dieu et à sa mere. Et pourtant Monseigneur qu'avons consideré Vostre Ambassadeur avés icy nous seroit au premis affaire tres utile et necessaire à le donner à entendre à nostredict Sainct Pere. Supplions et requerons Vostre dicte Excellence faire ce bien esdictz Chanoines et Chappitre avec les aultres avés faict du passé, mander et escripre audict seigneur Vostre Ambassadeur, il veuille nos faire ayde, port et adresse, pour donner à entendre à nostre dict Sainct Pere l'intention de nosdictz freres chanoines, que seroit comme dessus soy rassembler en ung lieu, lequel mieulx agreroit à Vostre dicte Excellence, soit Syon en Valleis, d'autant que là a esglise commode sans empescher aultres ecclesiastiques, ou Sayssel en voz pays, ou en la Franche Conté de Bourgogne, aultre lieu propice au plaisir Vostre, et noz premiz freres et nous serons tenus de pluffort prier le createur pour icelle Vostre Excellence et des Vostres, laquelle iceluy Dieu veuille preserver et garder longuement en santé et prosperité. De Romme ce XX<sup>e</sup> de Juillet 1537.

Voz treshumbles subiectz serviteurs et orateurs  
Claude de Sablon, et Jaques Perrin  
Chanoines desolés de Lausanne.